

Délégation départementale du Val d'Oise

Département Santé Environnement

Courriel : ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Destinataire(s) :

MAIRIE DE AVERNES

SIEVAM

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

SIEVAM AUTONOME

Commune de : AVERNES

Prélèvement et mesures de terrain du **05/09/2025 à 08h40** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : AVERNES TRAITEMENT (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RÉSERVOIR DE GADANCOURT - SORTIE RÉSERVOIR GADANCOURT

Code point de surveillance : 0000004825 Code installation : 004071 Type d'analyse : PES7

Code Sise analyse : 00188993 Référence laboratoire : H.2025.3001-1 Numéro de prélèvement : 09500186446

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité pour le paramètre chlorothalonil R417888 (métabolite pertinent), sans dépassement du seuil sanitaire (3 µg/L). A noter, un dépassement de la valeur indicative pour le paramètre chlorothalonil R471811 (métabolite non pertinent). En l'état actuel des connaissances scientifiques, aucune restriction d'usage n'est nécessaire. (Un suivi renforcé est mis en place pour surveiller l'évolution de la situation.) La personne responsable de la production et de la distribution de l'eau doit engager un programme d'actions visant à réduire les teneurs du paramètre concerné. Les autres paramètres recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire sont conformes aux exigences du code de la santé publique.

(PLV-09500186446 - page : 1)

Le mercredi 24 septembre 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,

L'ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

			Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
Contexte Environnemental							
Température de l'eau	12,2	°C				25	
			Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
Pesticides Divers							
Chlorothalonil	<0,0010	µg/L		0, 1			
Métabolites							
Chlorothalonil R417888	0,141	µg/L		0,1			
MÉTABOLITES NON PERTINENTS							
Chlorothalonil R471811	1,634	µg/L					0,9

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1

Délégation départementale du Val d'Oise

Département Santé Environnement

Courriel : ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Destinataire(s) :

MAIRIE DE AVERNES

SIEVAM

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Sanitaire courant

SIEVAM AUTONOME

Commune de : AVERNES

Prélèvement et mesures de terrain du **05/09/2025 à 08h30** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : AVERNES TRAITEMENT (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RÉSERVOIR DE GADANCOURT - SORTIE RÉSERVOIR GADANCOURT

Code point de surveillance : 0000004825 Code installation : 004071 Type d'analyse : P1B7

Code Sise analyse : 00188994 Référence laboratoire : H.2025.2999-1 Numéro de prélèvement : 09500186447

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09500186447 - page : 1)

Le mercredi 24 septembre 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,

L'ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

			Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
Mesures de terrain							
<i>Contexte Environnemental</i>							
Température de l'eau	12,2	°C				25	
<i>Caractéristiques organoleptiques et minéralisation</i>							
Aspect (qualitatif)	normal	sans objet					
Couleur (qualitatif)	normal	sans objet					
Odeur (qualitatif)	normal	sans objet					
Saveur (qualitatif)	normal	sans objet					
<i>Equilibre Calco-carbonique</i>							
pH	7,2	unité pH			6,5	9	
<i>Résiduel de traitement</i>							
Chlore libre	0,37	mg(Cl ₂)/L					
Chlore total	0,47	mg(Cl ₂)/L					
			Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
Analyse laboratoire							
<i>Bactériologie</i>							
Entérocoques /100ml-MS	0	n/(100mL)		0			
Escherichia coli /100ml - MF	0	n/(100mL)		0			
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/(100mL)				0	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0	n/mL					
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0	n/mL					
<i>Caractéristiques organoleptiques et minéralisation</i>							
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1	NFU				2	
Chlorures	28	mg/L				250	
Conductivité à 25°C	707	µS/cm			200	1100	
Sulfates	46	mg/L				250	
<i>Equilibre Calco-carbonique</i>							
Titre alcalimétrique complet	28,10	°f					
Titre hydrotimétrique	36,36	°f					
<i>Oxygène et matières organiques</i>							
Carbone organique total	0,57	mg(C)/L				2	
<i>Paramètres azotés et phosphorés</i>							
Ammonium (en NH ₄)	<0,05	mg/L				0,1	
Nitrates (en NO ₃)	40	mg/L		50			
Nitrites (en NO ₂)	<0,01	mg/L		0,5			
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,80	mg/L		1			

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1

Délégation départementale du Val d'Oise

Département Santé Environnement

Courriel : ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Destinataire(s) :

MAIRIE DE AVERNES

SIEVAM

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

SIEVAM AUTONOME

Commune de : AVERNES

Prélèvement et mesures de terrain du **05/09/2025 à 08h35** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : AVERNES TRAITEMENT (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RÉSERVOIR DE GADANCOURT - SORTIE RÉSERVOIR GADANCOURT

Code point de surveillance : 0000004825 Code installation : 004071 Type d'analyse : PES8

Code Sise analyse : 00188995 Référence laboratoire : H.2025.3000-1 Numéro de prélèvement : 09500186448

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité pour les paramètres chloridazone desphényl et chloridazone méthyl desphényl. Toutefois les seuils sanitaires respectivement de 11µg/L et de 110 µg/L n'ayant pas été dépassés, en l'état actuel des connaissances scientifiques, aucune restriction d'usage n'est nécessaire, l'eau peut donc être consommée. Un suivi renforcé est mis en place pour surveiller l'évolution de la situation. La personne responsable de la production et de la distribution de l'eau doit engager un programme d'actions visant à réduire les teneurs des paramètres concernés. Les autres paramètres recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire sont conformes aux exigences du code de la santé publique.

(PLV-09500186448 - page : 1)

Le mercredi 24 septembre 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,

L'ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

			Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
Contexte Environnemental							
Température de l'eau	12,2	°C				25	
			Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
Pesticides Divers							
Chloridazone	<0,005	µg/L		0, 1			
Métabolites							
Chloridazone desphényl	0,480	µg/L		0,1			
Chloridazone méthyl desphényl	0,401	µg/L		0,1			

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1